AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SC17579 – 29/29/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-neuvième session ordinaire
10-15 juillet 2016
Kigali (RWANDA)

EX.CL/963(XXIX)
Original : anglais

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'APPROPRIATION DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'APPROPRIATION DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

I. Introduction

1. La présente note résume les progrès accomplis et les mesures prises par la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063 depuis les réunions des organes délibérants de l'Union africaine (UA) en janvier 2016. Elle s'appuie sur le rapport préparé pour la Retraite du Conseil exécutif organisée du 5 au 7 mai 2016 à Nairobi (Kenya).

2. Elle sert de note d'information et d'instrument de planification à court terme. Elle met également en exergue les principales activités sur lesquelles la Commission se concentrera en prélude aux réunions des organes délibérants de l'UA et au Sommet de l'Organisation, prévu en juillet 2016.

1. Progrès enregistrés

3. Les principaux domaines d'activités appuyés par la Commission relèvent des principaux domaines prioritaires suivants :

- l'Appropriation de l'Agenda 2063 par les États membres et d'autres parties prenantes ;
- l'Appropriation de l'Agenda 2063 au sein de la Commission et des autres organes de l'Union africaine ;
- le Cadre d'évaluation du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Premier plan décennal) ;
- le processus de convergence et d'harmonisation des cadres de suivi et d'évaluation des CER, du Premier plan décennal ;
- les projets et programmes phares ;
- le CTS sur les questions financières et monétaires, la planification économique et l'intégration ;
- le financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources intérieures et les partenariats stratégiques ; et
- les activités diverses.

A) *Intégration de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux de planification des États membres*

i) L'appropriation du Premier plan décennal se poursuit intensément dans les États membres. Depuis son adoption et tout au long de la période menant au Sommet de janvier 2016 et au-delà, quelque 25 États

membres ont accueilli des missions techniques de facilitation de la Commission de l'UA.

- Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Libéria, Sénégal, Togo

- Afrique de l'Est : Comores, Érythrée, Kenya, Rwanda, Soudan, Seychelles ;

- Afrique australe : Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe;

- Afrique du Nord : Algérie, République arabe sahraouie démocratique ;

- Afrique centrale : Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Sao Tomé et Principe.

ii) Des dossiers d'information sur l'Agenda 2063 ont été élaborés dans les quatre langues de travail de l'UA et distribués aux parties prenantes nationales au cours de missions techniques de facilitation.

iii) Des rapports détaillés des missions techniques de facilitation dans les pays sont disponibles et sont en train d'être distribués aux ambassades et missions respectives des pays concernés basées à Addis-Abeba pour transmission ultérieure à leurs autorités nationales.

4. Les principales observations concernant l'appropriation par les États membres sont résumées ci-dessous :

B) *Intégration de l'Agenda 2063 au sein de la Commission et des organes de l'UA*

5. Parallèlement au travail visant à faciliter le processus d'intégration par les États membres, la Commission a pris les premières mesures pour faciliter l'intégration de l'Agenda 2063. La Présidente a élargi l'initiative pour couvrir tous les organes de l'UA conformément à l'appel lancé par la Conférence qui exhorte tous les organes de l'Union à aligner leur travail sur le premier Plan décennal de l'Agenda 2063, d'ici juin 2016. À cet égard, la Direction de la planification stratégique (SPPMERM) de la Commission a finalisé les instruments nécessaires pour soutenir l'exercice. Les ministères ont déjà commencé à travailler sur cette question. Il est prévu qu'au terme de ces travaux, les plans de travail de tous les départements et directions de la Commission seront pleinement compatibles avec le premier Plan décennal de l'Agenda 2063.

6. En complément du flux de travail mentionné ci-dessus, la Commission lance également une auto-évaluation de son Plan stratégique (2014-2017), qui a atteint sa phase d'exécution finale. Cet exercice, non seulement permettra de faire le bilan des progrès réalisés, mais aidera également la Commission à tirer les enseignements utiles qui peuvent apporter la lumière sur la mise en œuvre du premier Plan décennal de l'Agenda 2063. Des instruments pour l'exercice d'auto-évaluation à entreprendre

par les départements et les directions de la Commission ont également été élaborés et mis en ligne.

C) *Cadre d'évaluation du premier Plan décennal de l'Agenda 2063*

7. Le travail en étroite collaboration avec les directeurs généraux des statistiques des États membres par le biais du Symposium africain sur le développement de la statistique (SADS) et des institutions partenaires comme la BAD, la CEA, etc., a permis de réaliser des progrès significatifs en matière de développement du Cadre d'évaluation et de responsabilisation de l'Agenda 2063, aussi bien sur le processus que sur le fond.

Processus:

- l'effort de partenaires multiples impliquant *Statistics SA*, le SADS, la CEA, la BAD, l'agence du NEPAD, le MAEP et des experts nationaux est en cours ;

- participation de directeurs d'institutions de statistiques et de planificateurs nationaux.

Résultats pratiques:

- un ensemble de 114 indicateurs de base et des sources de données a été convenu. Ces indicateurs sont liés aux objectifs, aux domaines prioritaires et aux aspirations du Cadre de résultats du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 ;

- un ensemble de 85 « super indicateurs » a été identifié avec les CER à partir des indicateurs de base ;

- un atelier sur le coût de la mise en œuvre, au niveau national, du cadre d'évaluation et de développement des stratégies de mobilisation des ressources et de la technologie a eu lieu à Pretoria, en Afrique du Sud, du 3 au 7 mai 2016. L'objectif était de permettre à l'Afrique de gérer les fonds fournis par les donateurs pour la génération de données d'informations sur le programme. Pour ce qui est de la stratégie de la technologie, le continent entend établir des partenariats mondiaux adéquats au fur et à mesure que l'utilisation de la technologie se fait plus importante. Les données et la technologie étant indivisibles, les statistiques ne peuvent donc pas être séparées de la technologie ;

- élaboration des fiches de suivi de l'Agenda 2063 dans des zones ciblées dans le cadre de la validation des indicateurs :

  - ✓ La fiche de suivi de l'intégration du genre a été évaluée et les indicateurs ont été réorganisés pour en surveiller l'incidence sur le social, l'économique et la gouvernance. Elle sera publiée en temps opportun pour être présentée lors du Sommet de juillet.

- ✓ Le processus de paix et de sécurité implique également l'élaboration d'une fiche de suivi pour l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) en vue de contrôler la mise en œuvre de l'un des projets phares, notamment la Campagne : « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

- ✓ Des négociations préliminaires ont eu lieu avec le Département des affaires politiques pour mettre au point des fiches de suivi de la gouvernance, en s'appuyant sur l'expérience des fiches de suivi de l'intégration du genre du Cap-Vert et avec l'aide de celui-ci.

- ✓ Le Département des affaires sociales est également en train de négocier avec l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'élaborer une fiche de suivi de la culture.

D) *Processus de convergence et d'harmonisation des cadres de suivi et d'évaluation des CER avec l'Agenda 2063*

8. Les CER ont pour vocation de jouer un rôle essentiel dans la réalisation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la concrétisation des objectifs au niveau régional. Elles ont une part importante à jouer surtout en raison de leur rôle d'interface entre le niveau national et le niveau continental, notamment pour le suivi et l'évaluation. De ce fait, la Commission continue de travailler en étroite collaboration avec les CER pour l'harmonisation de leurs cadres de suivi et d'évaluation avec l'Agenda 2063. Des progrès significatifs ont été accomplis comme l'indiquent les détails ci-dessous.

Processus :

- Un partenariat multipartite a été mis en place avec le concours de huit CER et la collaboration d'institutions majeures comme la Commission de l'UA, l'ASSD, la CEA, la BAD, l'ACBF, etc.).

- Une série de réunions techniques sont tenues régulièrement pour parvenir à un consensus sur les travaux en cours.

- Toutes les parties prenantes, y compris les huit CER ont arrêté une feuille de route pour établir le cadre de suivi et d'évaluation, sous sa forme définitive.

Résultats :

- les parties prenantes se sont mises d'accord sur le cycle de surveillance, y compris la fréquence, la durée de collecte des données et les informations provenant des États membres, ainsi que la fréquence et le temps mis pour générer les rapports de suivi :

  - ✓ le cycle annuel de présentation de rapports aux États membres ;
  - ✓ les cycles bisannuels au niveau régional de la Commission de l'UA.

- la cohérence dans le type de rapports qui seront générés ; électroniquement par chaque CER ;

- un modèle de projet de rapport pour l'ordre du jour 2063 a été élaboré.

E) *Projets et programmes phares*

9. Un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans les projets et programmes phares a été présenté au cours de la Retraite du Conseil exécutif tenu récemment à Nairobi. Aucune nouvelle information n'est donc disponible à ce sujet (voir le rapport).

F) *Deuxième réunion du CTS et la neuvième Conférence des ministres des Finances, des Affaires monétaires, de la Planification économique et de l'Intégration*

10. La neuvième Réunion annuelle conjointe du CTS sur les affaires financières et monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) tenue les 4 et 5 avril 2016 à Addis-Abeba ont constaté que l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable offre à l'Afrique une occasion unique d'opérer un développement global, transformateur et équitable. Ainsi, les ministres ont approuvé la mise en place d'un seul cadre de suivi et d'évaluation couvrant les deux agendas, ainsi qu'un mécanisme d'établissement de rapport conjoint qui produira un seul rapport de performances périodique.

11. Les ministres ont également reconnu que le premier Plan décennal de l'Agenda 2063 vise à intégrer les deux programmes, et ont salué le fait que le cadre d'évaluation ait mis en évidence la convergence des deux agendas au niveau visé, ce qui a permis d'identifier des indicateurs communs.

G) *Financement de l'Agenda 2063, mobilisation des ressources intérieures et partenariats stratégiques*

12. La Décision (Doc. EX.CL/899(XXVII)) du Conseil exécutif a exhorté les États membres, les CER, la Commission de l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), en collaboration avec la CEA et la BAD: a) d'approfondir l'analyse de la stratégie pour le financement intérieur et extérieur de l'Agenda 2063 ; et b) de préparer un plan opérationnel pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la mobilisation des ressources.

13. À cette fin une réunion d'experts sur le financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources intérieures et les partenariats stratégiques, rassemblant des spécialistes des services financiers et des marchés, des institutions de financement du développement, des experts thématiques (partenariat public-privé, infrastructure, OGM, économie bleue, etc.), des experts fiscaux et de trésorerie, est prévue après le Sommet de juillet 2016 pour finaliser le cadre opérationnel.

H) *Activités diverses*

14. En plus des éléments susmentionnés, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités, notamment les suivantes :

- Développement des capacités : Après la Retraite du Conseil exécutif et dans le cadre du Sommet de janvier 2016 à Addis-Abeba, La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a organisé un atelier rassemblant les parties prenantes sur l'évaluation des besoins en matière de capacités et de compétences techniques essentielles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba, Éthiopie, les 12 et 13 mai 2016. À l'issue de cet atelier, les participants ont élaboré un plan d'action détaillé, qui a identifié les actions clés à entreprendre, les acteurs responsables, le calendrier de mise en œuvre et les sources de financement éventuelles pour les actions identifiées.

- Appropriation et intégration de l'Agenda 2063 par les parties prenantes :

  - ✓ aider l'Association des armateurs à élaborer leur plan stratégique aligné sur le premier Plan décennal de l'Agenda 2063 et élaborer un plan de travail, y compris la stratégie de financement pour faciliter l'adoption et la mise en œuvre par tous les États membres ;

  - ✓ participer au Symposium des Chaires de l'UNESCO sur l'interface entre les politiques culturelles et le développement, qui a été organisé par l'Université de technologies de Tshwane en mars. Cette initiative avait pour but de reconnaître le rôle potentiel de la politique culturelle dans les industries culturelles et créatives, la régénération des villes et campagnes, et l'entrepreneuriat dans la transformation entrainée par la culture.

- Vulgarisation de l'Agenda 2063 : D'importants progrès ont été réalisés pour produire des documents de qualité de l'Agenda 2063 pour qu'il soit diffusé au grand public en quantité suffisante dans toutes les quatre langues officielles de l'Union africaine : (i) Document-cadre de l'Agenda 2063 (10 000 exemplaires) ; (ii) Premier Plan décennal de mise en œuvre (10 000 exemplaires) ; (iii) Version populaire de l'Agenda 2063 (120 000 exemplaires) ; et (iv) Cahier d'information de l'Agenda 2063 (10 000 exemplaires). La mise à disposition de ces documents clés renforcera considérablement la vulgarisation de l'Agenda 2063.

2. Prochaines étapes

15. En plus des préparatifs des prochaines réunions des organes de l'UA prévue en juillet, la priorité sera donnée à la consolidation de l'intégration du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 dans les lois nationales des États membres et l'appui de son intégration au sein de la Commission et d'autres organes de l'UA.

Consolidation de l'intégration de l'Agenda 2063 dans les lois nationales des États membres

16. Les principales activités à entreprendre à l'avenir sont, entre autres, les suivantes :

- à la demande des États membres, la Commission entreprendra des missions sur le terrain pour la facilitation et l'appui technique aux États membres qui n'ont pas été visités jusqu'à présent. Il s'agit, entre autres, du Burundi, de l'Éthiopie, de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Ouganda ;

- pour les États membres qui ont déjà été visités, il sera procédé au suivi des principales mesures convenues et des rapports, et à la préparation des cadres nationaux de planification en vue d'apporter le soutien en temps opportun pour l'intégration et l'alignement avec le premier Plan décennal de l'Agenda 2063 ;

- une réunion de consultation et de planification est également prévue après le sommet, à laquelle prendront part les chefs des entités de planification nationale de tous les pays visités, afin de partager leur expérience pour faciliter la « coopération Sud-Sud » dans le Continent.

17. En plus de ces activités clés, les travaux se poursuivront dans d'autres domaines. Il s'agira, notamment, de :

- finaliser le Cadre d'évaluation du premier Plan décennal (à savoir les indicateurs et les sources de données) ;

- finaliser et valider le processus d'harmonisation et de convergence des cadres de suivi et d'évaluation des CER ;

- tenir la réunion d'experts sur le financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources intérieures et les partenariats stratégiques.

18. En raison de contraintes de temps, la finalisation des activités suscitées- le Cadre d'évaluation et l'alignement des cadres de suivi et d'évaluation des CER - devra se faire immédiatement après le Sommet de juillet 2016. La réunion d'experts sur le financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources intérieures et la Stratégie des partenariats pourrait se tenir après le Sommet.

3. Conclusion

19. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 prend de l'ampleur comme le montrent les actions menées sur un large front avec l'implication de nombreuses parties prenantes. En dépit des nombreux défis à relever, on peut dire sans risque de se tromper que l'Agenda a pris pied et est sur la voie d'être solidement ancrée dans le continent.

20. Cependant, les défis demeurent pour ce qui est de ses liens avec les cadres mondiaux comme celui des ODD et la capacité d'obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les engagements énoncés à l'intérieur.

21. Les principaux domaines où une action est nécessaire pour consolider les gains réalisés sont, entre autres, les suivants :

a) Pour que l'Agenda 2063 soit fermement ancré comme cadre de planification de référence au niveau national, il est essentiel de mobilier les assemblées nationales des États membres et de prendre des mesures législatives à cet égard. Sur la base des décisions du Sommet de janvier 2016, le Parlement panafricain pourrait se voir conférer le mandat d'élaborer une loi type sur l'Agenda 2063, qui peut être utilisée comme base de législation nationale. Cela permettra d'assurer le soutien de plusieurs parties pour l'Agenda 2063 au niveau national. Ce travail devrait être fait en consultation étroite avec l'ECOSSOC.

b) En dépit de l'engagement total des États membres dans l'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs lois nationales, la Commission doit encore apporter un soutien technique continu pour veiller à ce que le processus ne s'essouffle pas. À cet égard, il faudrait envisager de mettre en place un mécanisme d'appui technique et financier, par le biais d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un autre mécanisme, dans le but de l'intégrer dans les lois nationales. Cette action est d'autant plus urgente que le système des Nations Unies se prépare déjà à fournir des fonds catalytiques pour l'intégration des ODD dans les plans nationaux des États membres. Le mécanisme l'appui technique proposé peut prendre la forme d'un « Fonds commun » qui fera l'objet de discussion avec la BAD et d'autres partenaires.

c) Enfin, il faudrait envisager la possibilité de synchroniser les cycles de planification de la Commission et de tous les organes de l'UA avec le premier Plan décennal de mise en œuvre. Il faudra, pour cela, adopter des cycles de planification de cinq ans, dont les dates seront synchronisées avec le premier Plan décennal. Au niveau de la Commission, cela voudrait dire que le prochain plan stratégique couvrira la période 2019-2023. En somme, 2018 sera considérée comme une année de transition non seulement pour le Plan, mais elle offrira également la possibilité d'aligner les mandats, les structures, les rôles et responsabilités, et de recruter les compétences appropriées.

22. Étant donné la nature stratégique de ces propositions, il pourrait être prudent de se référer aux décisions du Sommet à cet égard.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Progress report on domestication of the first ten year implementation plan of agenda 2063

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4951

Downloaded from African Union Common Repository